

Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM 19/02/2019

1. Description sommaire du projet de montée en débit

Le 1er juin 2012, le Département de la Vienne a adopté, à l'unanimité de son assemblée, son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Dans une première phase de son programme, Le SDTAN a envisagé le raccordement en fibre optique et la création de Points de Raccordements Mutualisés de 46 sous-répartiteurs impactant 8 777 lignes.

D'autre part, le Département a déclaré le 10 octobre 2016, 66 opérations supplémentaires. Dans le cadre des échanges réguliers entre le Département, les établissements de coopération intercommunal et les communes, 1 opération complémentaire a été identifiée.

La présente déclaration comporte donc au total 1 sous-répartiteur.

2. Les sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit

Code SR	Code NRA	Code INSEE commune SR	Commune SR	nb de lignes
86227NTALB2SRP/LB2	86227NTA	86205	RANTON	147

3. Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant chacune des 2 zones de sous-répartition listées dans le tableau ci-dessus.

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sousrépartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Zone arrière de sous-répartition concernée				
Technologie envisagée pour le				
déploiement				
Est-ce que le déploiement concerne				
les clients résidentiels				
Date prévisionnelle des études				
Date prévisionnelle d'engagement des				
travaux effectifs				
Durée prévisionnelle des travaux				
Date de couverture complète				
prévisionnelle de la zone				
Coordonnées d'un contact désigné				
par l'opérateur				

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de leurs intentions de déploiement).

4. Modalités de réponses

La date limite de remise des réponses est fixée au 20 mars 2019 au plus tard. Au-delà, il sera considéré qu'aucun projet de déploiement de réseau à haut débit à fibre optique n'est prévu sur les zones visées par la présente consultation.

La réponse à la consultation sera remise sous pli cacheté portant la mention suivante :

Département de la Vienne

Consultation publique préalable PRM 2019 **DHANT / Fabien GUERIN** CS80319 86008 POITIERS Cedex Pour toute information complémentaire :

Fabien GUERIN

Département de la Vienne Responsable du pôle Aménagement Numérique Directeur Adjoint DGA DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE > Direction de L'Habitat, de l'Aménagement du Numérique, des Technopoles (DHANT)

Tél. 05 49 49 64 41 - 06.59.84.49.52 - Fax. 05 49 49 00 50 Courriel fguerin@departement86.fr